

<b>F i c h e d e p o s t e</b>
<b>Conseiller pédagogique départemental coordonnateur de « l'école du socle »</b>
<b>Titres et diplômes requis</b>
- Professeur des écoles titulaire du CAFIPEMF généraliste et/ou spécialisé
<b>Profil du poste</b>
Le CPD, coordonnateur de l'école du socle est un enseignant chargé de veiller à la mise en œuvre de l'école du socle commun. Son action s'inscrit dans le cadre de la politique académique et départementale. Il fait partie de l'équipe pédagogique départementale animée par l'inspecteur(trice) de l'éducation nationale adjoint(e) (IENA) au directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale.
<b>Missions :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il impulse et organise la mise en œuvre de projets inter-degrés pour favoriser la continuité pédagogique du cycle 3 dans le cadre du Socle Commun de connaissances de compétences et de culture.</li> <li>• Il participe à l'organisation de formations inter-degrés pour une meilleure connaissance des attendus, des contenus et des programmes respectifs.</li> <li>• Il développe le travail de partenariat par la mise en place de temps d'échanges entre les équipes de secteur pour favoriser le travail en commun des enseignants et la mutualisation d'outils et de partage de cultures pédagogiques.</li> <li>• Il participe en qualité de formateur, titulaire du CAFIPEMF ou en cours de l'obtenir (admissible), aux actions de formations continue et initiale.</li> <li>• Il rédige des articles, enrichit les productions et assure le suivi de la rubrique « Pédagogie » du site de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne.</li> </ul>
<b>Compétences requises</b>
Exerçant les missions de conseiller pédagogique départemental, des capacités de communication, d'organisation, de travail en équipe et en partenariat sont indispensables.  La disponibilité, la mobilité et la maîtrise de l'outil informatique sont des conditions indispensables.  Chaque année un rapport d'activités contribuera au bilan et à l'analyse des missions.
<b>Implantation du poste</b>
Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne – Cité administrative à LAON.
<b>Candidature</b>
Une lettre de motivation et un <i>Curriculum Vitae</i> devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne.

La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.

**Mode de nomination**  
Commission départementale